

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil *

Municipalité

Saint-Anaclet-de-Lessard

Scrutin du

2017

année

11

mois

06

jour

Je,

JEAN-DEVIS

Prénom

BERNIER

Nom

CONSEILLER

Poste au sein du conseil municipal

181 ROUTE CYRILLE ST-ANACLET

Adresse du domicile

déclare, par la présente, que :

1) j'occupe l'emploi suivant : RESPONSABLE TRAVAUX PUBLIC
MUNICIPALITE ST-GABRIEL
Indiquer tout emploi visé ainsi que tout employeur

2) j'occupe le poste d'administrateur suivant :
Indiquer tout poste d'administrateur visé ainsi que tout organisme pour lequel le signataire agit

3) j'ai contracté des emprunts dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$ auprès de la personne ou de l'organisme suivant :
Indiquer toute personne ou tout organisme visé à l'exception de tout établissement financier

4) j'ai accordé un prêt dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$ à une personne autre qu'un membre de ma famille immédiate :
Indiquer toute personne visée

NOTE : Le conjoint ou l'enfant à charge du membre du conseil ou de son conjoint est considéré comme étant un membre de la famille immédiate du membre du conseil. La notion de conjoint est celle prévue à l'article 61.1 de la Loi d'interprétation (L.R.Q., chapitre I-16).

*

En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les données suivantes n'ont pas à être déclarées :

- 1) la valeur des intérêts y énumérés;
- 2) le degré de participation du membre du conseil à une personne morale, à une société ou à une entreprise;
- 3) l'existence de sommes déposées dans un établissement financier;
- 4) la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

